



INFOS ADZRP n° 40 – JUIN 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

Samedi 8 juin, l'ADZRP,

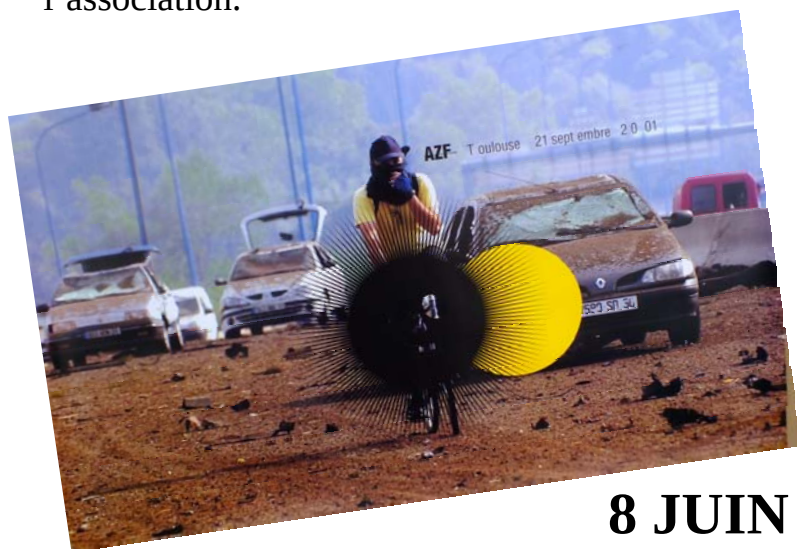
(comme une vingtaine d'associations de défense des riverains dans plusieurs communes de France impactées par un PPRT), a pu rencontrer de nombreux habitants venus à Donges à l'occasion de la Braderie.

Une occasion d'exposer les raisons pour lesquelles les Dongeois refusent la loi Bachelot et le PPRT en l'état.



Journée revendicative mais également festive : Trois gallinacés présents sur le site rappelaient aux visiteurs que les habitants refusaient d'être les « dindons de la farce ».

Une occasion à Donges de rencontrer quelques élus municipaux et d'échanger fermement sur la pertinence des arguments développés par l'association.



Une occasion aussi de rappeler qu'une explosion ne vise pas uniquement les ouvertures.

8 JUIN : Une journée festive et revendicative, c'est ce que nous souhaitons.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur aide et permis la réussite de cette initiative.

QUELLES SUITES ?

● **Jeudi 13 juin** : rencontre avec des représentants de la CARENE

● **Jeudi 13 juin** : première participation de l'association à l'Assemblée Générale de « Air Pays de Loire »

● **Vendredi 14 juin** : remise du texte signé par 600 pétitionnaires à la sous Préfecture.

● **Lundi 17 juin** : rencontre et informations sur le détournement de la voie ferrée.

VENDREDI 28 juin à 19 h 30

Salle polyvalente-Mairie.

REUNION OUVERTE A TOUTES ET A TOUS

Bilans des actions engagées
Compte rendu des différentes réunions
Actualisation des informations
Questions diverses

● Une demande de rencontre avec les conseillers municipaux a été adressée. Nous attendons la réponse.

Ci-dessous, copie du courrier qui a été remis à chacun(e) d'entre elles (eux)

à Madame le Maire
Mesdames les Conseillères Municipales
Messieurs les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Le 8 juin dernier, l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT répondait à l'appel de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso en organisant à Donges une journée de mobilisation et de sensibilisation des habitants confrontés à la mise en place du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Si cette initiative a permis de répondre aux questions posées par les riverains, elle a été l'occasion aussi de rencontrer plusieurs élus locaux.

Au regard des propos que nous avons pu échanger avec plusieurs d'entre eux, compte tenu des conséquences que pourrait avoir l'approbation du PPRT, nous souhaitons rencontrer les élus municipaux afin de partager nos connaissances réciproques et débattre des arguments des uns et des autres.

Nous sommes persuadés que la confrontation des avis est meilleure que le repli sur soi.

Comptant sur une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

LA JOURNEE DU 8 JUIN dans d'autres communes. Ce qu'ils ont fait et dit (quelques exemples).

PPRT-Val des Pins. Des habitants actifs mais très inquiets

Ils refusent toujours le Plan de Prévention des Risques technologiques de Total la Mède pour

Précigné. Les riverains du site Seveso d'Alsetex mobilisés ce samedi

Les riverains du site Seveso de St Pierre-des-Corps fixés sur leur fin

est la journée des riverains
eso. On en compte 15 en
, dont celui de Primagaz à
es-Corps, où doit être
an de prévention des
ologiques. Ce qui devrait
expropriations.

QUÉVEN

Sicogaz. Les riverains toujours en résistance

Depuis le 27 février 2012, le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) de Sicogaz a été approuvé par le préfet. La phase de mise en application a donc commencé, mais les riverains se battent sans relâche, estimant que l'usine classée Seveso 2 fait de ce secteur un désert et y dévalorise les biens.

Une demande d'exonération

Leurs actions ont permis de soustraire à l'obligation de travaux un grand nombre d'habitations de riverains. Un bon point qui amène pourtant une question. « Pourquoi, subitement, les risques seraient moindres, alors que l'entreprise n'a pas réalisé de nouveaux travaux et que l'étude de danger n'a pas été modifiée ? Ça veut dire quoi ? C'est un truc pour nous faire taire ? », explique le porte-parole, Michel Hado. Pour les trois habitations concernées, un autre combat est mené



Quelques villageois se sont retrouvés jeudi soir. Des journées d'actions ont été menées un peu partout en France, samedi ; tous sont mobilisés.

pour que pas un sou ne soit versé par les riverains. Des demandes ont été faites auprès du conseil général et de la mairie de Quéven pour une exonération partielle de la taxe foncière, chose prévue par les textes. Une demande justifiée par la perte de valeur des biens immobiliers et les contraintes d'urbanisme aux-

quelles les habitants sont soumis définitivement (pas d'extension, de nouvelles parois vitrées...), l'État lui-même le prévoit à travers un article qui est spécifiquement prévu à cet effet.

« On exige un débat ! »

« Le président du conseil général s'est fendu, par retour de courrier

et donc sans aucun débat, d'un refus sibyllin. Le maire de Quéven nous a répondu que cette question allait être discutée dans le cadre du budget 2013. Celui-ci est passé, et cela n'a pas été évoqué ! Nous ne comprenons pas qu'au moins une discussion ne puisse s'établir sur le sujet, on exige un débat ».

LE TELEGRAMME

LA MEDE

Ch Patruno : "Inutilité et absurdité de ce PPRT qui ne réduit pas la dangerosité à la source"

Dans son rapport d'activité, Christian Patruno le président de l'association de défense des riverains martégaux l'a rappelé: "Ce PPRT sera d'un coût exorbitant et nous ne serons pas protégés mais puni de résider à coté d'un site dangereux", le responsable associatif qui demande une refonte de la loi, critique la "surdité du sous-préfet, de la DREAL et de l'industriel pour réduire la dangerosité à la source".

Représentants de PJCnina : Yves Gilbert, Denis Molin, Sophie Vittecoq

Dans un premier temps, nous avons rappelé à M. Borgel « l'histoire » de PJCnina, nos actions au tribunal correctionnel et au tribunal administratif et enfin notre adhésion à la coordination nationale des associations des riverains des sites Seveso.

Nous avons ensuite développé nos arguments contre la loi Bachelot et les PPRT.

- a) Le peu de confiance que l'on peut avoir vis-à-vis des études de danger réalisées par les industriels, sans réelle possibilité pour les riverains de faire faire des contre-expertises.
- b) La méthode probabiliste de la loi Bachelot qui ne permet pas de retenir l'accident majorant pour la définition des périmètres de danger (retour en arrière par rapport à la méthode déterministe prévalant avant AZF)
- c) Inefficacité des mesures de protection des habitations ; absence de normes constructives pour garantir le résultat des mesures prescrites ; coûts trop importants à la charge de l'Etat

9^{ème} circonscription Haute
sion des affaires économiques

LA JOURNEE DU 8 JUIN dans d'autres communes. Ce qu'ils ont fait et dit. (suite)



Rencontre avec Monsieur Simon BABRE Sous-préfet d'Istres

Le 08 juin 2013

- Madame la Ministre, par un communiqué de presse veut accélérer la procédure des PPRT, dont une majorité d'approbations pour fin 2013.
- Dans un courrier adressé le 7 mars 2013 au Préfet du Pays de Loire, Madame la Ministre recommande des propositions d'expérimentation pour la mise en œuvre des travaux prescrits dans le cadre des PPRT.
- La Coordination Nationale des Riverains des Sites Seveso a appelé à une journée d'action nationale le 8 juin 2013. Le collectif PPRT 13, plutôt qu'une manifestation dans la rue et contraindre les usagers, a préféré vous rencontrer pour vous rappeler les exigences des riverains, face aux PPRT qui leur sont imposés dans leur forme actuelle.

Ce document concerne l'élaboration de tous les PPRT sur l'ensemble du territoire.

1 LA GENESE

Après le terrible accident à l'usine AZF à Toulouse en 2001, les services de l'environnement de l'industrie, et de l'état ont réfléchi aux dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations se trouvant à proximité des sites industriels dangereux, classés « Seveso 2 ». Pourquoi, suite aux propositions du rapport LOOS de 2002, a été promulguée, en juillet 2003-699 du 30 juillet 2003, dite « Loi Bachelot » du nom de la ministre de l'époque. Cette loi devait permettre de protéger les riverains et maîtriser l'urbanisation autour de

2 L'ESPRIT DE LA LOI DE JUILLET 2003

Vote de la quasi unanimité au parlement, nos élus ont été convaincus qu'à l'avenir d'accident majeur, cette loi protégerait les populations environnantes des sites dangereux. « Plus jamais ça »

En effet, un des éléments essentiels de cette loi, est que l'industriel doit désormais diminuer le risque à la source ». On entend par là, qu'en cas d'accident, les effets rester circonscrits aux limites du site.

On ne peut donc qu'applaudir et remercier nos élus, qui croyaient nous protéger, des risques industriels éventuels. Oui mais...en fait, la loi demande à l'industriel de définir des zones à risque de différentes couleurs autour du site, pour permettre à l'état de définir les hautes zones à exproprier, à délaissier (mesures foncières) ou à renforcer par de coûteux travaux

ENTRE LES DEUX TOURS

Respire ne s'essouffle pas

Convaincue que « le projet de plan de prévention des risques technologiques de la préfecture ne protège pas les populations », l'association Respire a de nouveau manifesté, samedi, sur le Vieux Port. Présidé par Raymond Bozier, Respire (Rassemblement d'eco-citoyens pour sensibiliser, protéger et inciter au respect de leur environnement) réunit des habitants des quartiers ouest (Laleu et la Pallice) exposés au risque présenté par le stockage d'hydrocarbures dans un site classé Seveso haut. Les cuves des sociétés Picoty et SDPL, qui ont poussé jusque sous les fenêtres des riverains, ont fait couler beaucoup d'



La manifestation de Respire.

PHOTO PASCAL COULLAUD

Le pel de la Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso.



LE PIÉTON

Riverains et élus unis au pique-nique sous le pont de Calix

Ouest-France
Lundi 10 juin 2013

Le collectif SOS Calix a organisé un pique-nique citoyen samedi sur les berges du canal, afin de sensibiliser le public à « l'incohérence » du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) qui doit être mis en place autour des dépôts pétroliers côtiers (DPC), situés sous le viaduc de Calix.

« Ce 8 juin est une journée de mobilisation nationale pour les associations de riverains qui doivent faire face à un PPRT, explique Philippe Lory, membre du collectif SOS Calix. On se doit d'informer et expliquer pédagogiquement ce qu'est un PPRT. Les gens qui seront présents dans la zone de risque devront faire des travaux à leur frais. Et qu'en plus ces travaux sont inutiles : sur un PPRT approuvé au Mans, il est dit que les travaux ne doivent pas être faits pour protéger les bâtiments, mais les personnes qui sont à l'intérieur ! », indique-t-il.

Interrogations politiques

Des élus étaient venus soutenir la démarche de SOS Calix, dont Rodolphe Thomas, maire d'Hérouville-Saint-Clair. « Le plan de zonage tel qui nous a été présenté il y a quelques semaines n'est pas recevable. Nous devons tous nous mobiliser, habitants, élus, service de l'État,



Une trentaine de personnes étaient présentes à ce pique-nique citoyen.

pour trouver une solution. S'il n'y a pas une prise de conscience, le projet Caen Presqu'île pourrait être remis en cause. »

« On est tous d'accord sur le fait qu'un déplacement des DPC serait la solution. Mais ce déplacement ne

peut pas se faire du jour au lendemain, d'ici là, la mise en place d'un PPRT est obligatoire. Dans ce cadre, c'est la solution de réduire le risque à la source qui doit être privilégiée », ajoute Thierry Legoux, conseiller général d'Hérouville-Caen 5.

3.000

C'est environ le nombre d'habitants concernés par le périmètre d'étude du Plan de prévention des risques technologiques. Le projet couvre près de 950 hectares : 16 à Caen, 25 à Hérouville-Saint-Clair et 900 à Mondeville.